

AAA GROUPE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 205 000 euros
Siège Social : 25 Avenue Garibaldi 87000 LIMOGES
RCS LIMOGES 442 470 902

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 Avril 2024

L'an deux mille vingt quatre,
Le 10 Avril,
A 14H00

Les associés de AAA GROUPE, société à responsabilité limitée au capital de 205.000 Euros, divisé en 20.500 parts de chacune 10 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 25 avenue Garibaldi 87000 LIMOGES, sur convocation de Monsieur Christophe DEVAUX, Gérant.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Antoine LAFOSSAS,

Monsieur Christophe DEVAUX,

La SAS CLTM INVEST, est représentée par Monsieur Christophe DEVAUX, associé présent.

Madame Martine BERTRAND, Monsieur Thomas DEVAUX, Madame Laure DEVAUX, Madame Manon DEVAUX ont adressé un bulletin de vote par correspondance.

Les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possédant ainsi 20.500 parts, soit au moins le quorum requis, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe DEVAUX, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification des statuts
- pouvoirs pour les formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de gestion établi par la gérance
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises en Assemblée.,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et la constatation par la gérance du rachat et de l'annulation des 3.000 parts proposées à la vente par Monsieur Enzo BERTRAND et Madame Martine BERTRAND décide que l'article 7 des statuts sera modifié de la façon suivante :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à deux cents cinq mille Euros (205.000 Euros).

Il est divisé en 20.500 parts sociales de 10 Euros chacune, entièrement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux en proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

- SAS CLTM INVEST,	n° 1 à 5.000 soit 5.000 parts,
- Mademoiselle Manon DEVAUX,	n° 5.001 à 6.000 soit 1.000 parts,
- Monsieur Thomas DEVAUX,	n° 6.001 à 7.000 soit 1.000 parts,
- Madame Martine BERTRAND,	n°7001 à 10.266 soit 3.266 parts,
- Madame Laure DEVAUX,	n°10.267 à 10.464 soit 198 parts,
- Monsieur Christophe DEVAUX,	n°10.465 à 13.045, soit 2.581 parts,
- Monsieur Antoine LAFOSSAS	n° 13.046 à 20.500 soit 7.455 parts,

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 20.500 parts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents, représentés et votant par correspondance.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire donne les pouvoirs les plus étendus à la gérance à l'effet de réaliser les opérations ayant fait l'objet des résolutions ci-dessus.

L'assemblée confère également tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'en faire le dépôt partout où besoin sera et, notamment, au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents, représentés et votant par correspondance.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 14H30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé après lecture par Monsieur Christophe DEVAUX, gérant.



